

# **III<sup>e</sup> édition du Congrès Africain des Juristes d'entreprises (COJA 2010)**

*Organisé par le Centre africain pour le Droit & le Développement*



## **ALLOCUTION D'OUVERTURE**

Par Dr. Sadjou OUSMANOU  
Président du CADEV  
Fondateur du COJA

sadjousmanou@cadevdroit.org  
Tél : 00237 70 66 63 63

*Mesdames et messieurs les experts,  
Mesdames et Messieurs les juristes représentants d'entreprises et de cabinets  
juridiques,  
Chers partenaires et invités,  
Mesdames et Messieurs,*

Une sagesse Dogon de la région des mythiques falaises du Bandiagara, au Mali, nous enseigne que *c'est celui qui t'aime qui daigne passer devant ta porte.*

Effectivement, quand il y a trois ans, nous eûmes l'idée au CADEV de créer un cadre de rencontre et d'échange entre juristes africains, nous pensions secrètement que cette idée pouvait se transformer en action si son souffle pouvait durablement puiser dans la force vitalisante de l'amitié.

Trois éditions successives du Congrès africain des Juristes d'entreprises plus tard, je puis, pour être le témoin privilégié des conditions et circonstances dans lesquelles se conçoivent, se préparent et se réalisent les éditions de notre Congrès, (je puis) vous attester que seule l'amitié, soutenue par une vision forte et partagée, peut fonder et expliquer ce passage formel de l'idée à l'action. Et si d'après la mythologie peuhle, le monde, terre et ciel compris, est né d'une goutte de lait de vache - et **St-Exupéry** avait raison d'écrire que la genèse n'est pas achevée...-, nous pouvons dire, s'agissant de conter la genèse du COJA, que cette manifestation est née d'une poignée de mains, et l'ont sait que beaucoup de croyances séculaires voient dans la symbolique de la poignée de mains l'expression la plus aboutie de l'amitié et de la concorde.

C'est le lieu donc de m'arrêter un instant pour dire mes sincères remerciements à la centaine de participants et d'experts, que dis-je, à la centaine d'amis présents à cette troisième édition du COJA. Je voudrais dire mes plus vifs remerciements à ceux pour qui cette troisième édition est une première, à l'instar de nos amis de **l'Union des Comores**, de la **RDC** et de la **Mauritanie**, trois pays à la trajectoire historique si différente mais qu'une idée peut fédérer. Je voudrais dire mes plus vifs remerciements aux pays qui nous renouvellent leur confiance, ainsi qu'il en est des amis venant de la France, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Mali, du Cameroun, du Congo et du Bénin dont je tiens à remercier particulièrement les autorités qui ont à plusieurs titres permis la tenue de ces assises.

Je voudrais également dire ma reconnaissance aux experts appelés à la tribune de ce Congrès. Tel le Professeur **Dorothé Cossi SOSSA** qui nous rejoindra le temps de présider une session, tels, ici présents, Me **Mamadou KONATE**, Mme **Bintou BOLY**, Me **Marie-Andrée NGWE**, Me **François SERRES**, le Professeur **Joseph DJOGBENOU** et **Alfred BAMA** qui sont maintenant des figures cadres du COJA, et nous sommes heureux de nous savoir admis au privilège de compter sur leurs conseils, leur disponibilité et leur franche implication.

Au titre de la présente édition, nous voudrions exprimer notre fierté de compter avec **Mme Sévérine Kokovi LAWSON**, une des valeurs sûres de notre continent, **Me Joachim BILE-AKA**, ténor du Barreau ivoirien, et le **Professeur Emmanuel JEULAND** que je retrouve personnellement non sans émotion, sachant que nous dûmes, à l'époque où en France la rose était portée en pochette de costume et la peine de mort venait d'être rayée du Code pénal, partager le statut de « camarades de FAC », de la première année en doctorat ce qui nous a valu bien souvent de passer des soirées, non pas seulement à boire du cidre et à écouter jouer de la harpe bretonne, mais à échanger sur les techniques de contractualisation de la justice et les schémas de substitution de personnes dans un rapport d'obligations, champs de nos thèses de doctorat respectifs, dirigés de main de maître par le **Professeur Loïc CADIET**.

***Mesdames, messieurs,***

Organiser une conférence de l'envergure du COJA aurait été un projet hors de portée des ressources de notre jeune association n'eût été l'aimable concours de nos fidèles partenaires que sont l'Organisation Internationale de la Francophonie et le Secrétariat Permanent de l'OHADA qui, pour la troisième fois de suite, nous témoignent de leur amitié en acceptant de nous accompagner dans la mesure de ce qu'il leur restait de « disponibilités » après les bourrasques de la crise. Je crois d'ailleurs qu'avoir choisi de porter notre Congrès sur la thématique de la crise financière aura procédé d'une divine inspiration car ces institutions ont, d'entrée, compris que nous avions, elles et nous, un ennemi commun et qu'elles ont dû probablement se souvenir que la victoire des Alliés en '45 était avant tout la victoire d'une alliance.

D'ailleurs, il est possible d'élargir le cercle des alliés dans cette guerre contre la crise financière en y enrôlant les souffreteux ménages, les chercheurs d'emplois, les acteurs de l'économie informelle, les divers groupes vulnérables et même les usuriers, mais la liste serait certainement trop longue à établir et les problématiques probablement hors de propos pour une rencontre comme la nôtre même si **François SERRES**, fidèle à ses convictions, s'essayera à établir un lien, du reste fort éloquent, entre la crise, la gestion des contrats publics et la sauvegarde des droits humains.

Limitant ainsi la liste de ceux qui pourraient légitimement avoir une dent contre la crise financière, notre congrès entend s'attarder sur le cas de l'entreprise africaine et celui de ses juristes. Certes le scieur traditionnel de bois de la forêt congolaise, ou le laborieux orpailleur katangais, ou le concasseur à mains nues de Moroni, ou le planteur de cacao ivoirien, ou le tanneur de peaux de chèvres mauritanien, ou la « dolotière » de Bobo Dioulasso, ou la teinturière de Bamako, ou l'artisan bijoutier de Dakar, ou le réparateur de motos Vespa de Parakou, certes ces acteurs n'ont pas directement été touchés par la crise qui s'est emparé, il y a deux ans, des places et des placements financiers à travers le monde. Mais l'Afrique n'est pas que « dolotières », elle est aussi sociétés brassicoles ; elle n'est pas qu'orpailleurs, elle est aussi industries minières ; elle n'est pas que bûcherons, elle est aussi industries du bois. Ce faisant l'interdépendance économique et les combinaisons capitalistiques et financières transnationales sur lesquelles Emmanuel JEULAND esquissera une analyse systémique, ont conduit à attirer une partie significative d'entreprises africaines dans ce que Didier MARTIN, brillant enseignant de droit des contrats, aurait appelé « l'œil du cyclone de la crise ».

Or, à y voir de près, il pourrait probablement apparaître que la crise financière décriée est avant tout une crise du contrat dès lors que les relations et les positions financières affectées représentaient aussi des relations et des positions contractuelles. Pourtant si on s'attarde sur les implications de cet *a priori* on fini très rapidement par ériger la problématique contractuelle au centre des enjeux de la crise et, avec cette problématique, celle du rôle, direct ou indirect, réel ou supposé, assumé ou esquivé, exclusif ou partagé du juriste chargé de négocier, de rédiger et de suivre la destinée des contrats, ainsi qu'en témoigneront les communications de Me Mamadou KONATE, François SERRES et BILE-AKA, qui analysent sous tous ses versants le risque juridique vu sous la perspective du management contractuel.

***Mesdames, messieurs,***

Le Congrès africain des juristes d'entreprises qui nous réunit aujourd'hui constitue à l'heure actuelle l'un des rares cadres de rencontre et d'échanges pour les juristes d'entreprises africains. Cette manifestation a été conçue pour offrir un cadre d'expression et de développement à la fonction juridique, une fonction centrale quoique que hélas bien souvent marginalisée de l'entreprise. Mais force est de relever pour le regretter que mobiliser les juristes d'entreprises, les fédérer autour d'un projet qui pourtant les concerne au premier chef et leur faire s'approprier le leadership de ce projet est loin d'être chose aisée. Tout se passe souvent comme si les juristes d'entreprises avaient définitivement fait le choix de la résignation, de l'apathie, de l'engagement minimum et du train-train quotidien. A force d'externaliser au profit des avocats et des cabinets de conseil juridique les plus gros problèmes juridiques rencontrés par leurs entreprises, à force de se voir doublés dans l'entreprise par d'autres fonctions opérationnelles qui, elles, ont su se faire respecter, les juristes d'entreprise ont, semble-t-il, externalisé jusqu'à ce petit quelque chose qui permet de savoir prendre son destin en main, d'arrêter de ronronner et, au beau milieu de la nuit, lancer des passerelles vers un avenir à conquérir.

Pourtant, il y a lieu de reconnaître qu'en l'état actuel de la dynamique de la construction normative et de la formation juridique, les juristes africains jouissent d'un des courants les plus favorables qu'il n'ait jamais été donné aux africains de connaître. Le juriste susciterait l'envie rien qu'en regard avec le système OHADA sur les mérites réels duquel Me Marie-Andrée NGWE nous entretiendra d'ailleurs longuement.

C'est pourquoi nous demeurons résolument optimistes, et votre présence à ces assises est le signe qu'une lame de fond est entrain de se former ; c'est le signe qu'une prise de conscience est entrain de naître et que le développement de la fonction juridique en entreprise commence à être perçu par beaucoup comme une nécessité pour l'entreprise qui ne peut fonctionner sans le juriste, et une opportunité pour le juriste qui doit porter son action au-delà de l'entreprise pour s'intéresser à la part qu'il doit jouer dans la société. Car le juriste doit beaucoup à la société en tant que le droit dont il fait son outil et son métier est fondamentalement produit par la société, génératrice de faits « régulables » que le juridique ne fait que couvrir de son turban régalien.

Ce combat des juristes pour le développement social est également celui d'autres structures à qui nous aimerions rendre hommage. C'est le cas de l'Association TICS DU DROIT, productrice de la belle Revue RTDJA, c'est le cas du CAMCO qui fait un travail remarquable dans la gestion alternative des contentieux commerciaux au Burkina Faso, c'est le cas du Cercle OHADA du Burkina Faso, très avant-gardiste dans la formation primaire aux instruments de l'Ohada et la promotion politique de l'Ohada ; c'est le cas de l'AJBEF qui est un modèle plutôt réussi d'association sectorielle, et j'en oublie certainement.

Alors que je dois céder la parole aux juristes pour nous dire ce qu'ils ont vu quand ils sont allés regarder la crise, permettez que je revienne à mes premiers propos sur l'amitié pour reconnaître avec Emmanuel Jeuland (« *La fable du ricochet, Approche juridique des liens de parole* », Mare et martin, 2009) que l'amitié ne se décrète pas. Et puisqu'elle ne se décrète pas, nous devons la construire jour après jour, dans la tonalité de la parole donnée comme dans l'éloquence du silence quand la parole devient vanité.

Je voudrais donc espérer que les deux jours que Dieu nous donnera de passer ensemble seront un moment privilégié d'amitié et une opportunité pour chacun d'apprendre de tous.

Excellent congrès à toutes et à tous.

Sadjo OUSMANOU